

**DIRECTEUR en REP +**  
**Ecole Élémentaire Les Tamaris**  
**REP+ KRAFFT**

**FICHE DE POSTE**  
**ANNEE 2016-2017**

<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>PLACE DU POSTE</b>	Sous l'autorité de l'inspecteur de l'éducation nationale de circonscription de BEZIERS VILLE, le Directeur de l'école Elémentaire Les Tamaris ( 9 classes) au sein du réseau d'éducation prioritaire Krafft , exerce ses responsabilités pédagogiques et administratives, ses obligations à l'égard des élèves, des personnels, des parents d'élèves et des partenaires de l'école en conformité avec les textes régissant les missions de directeur ( <i>Référentiel métier des directeurs d'école, NOR : MENE1428315C, circulaire n° 2014-163 du 1-12-2014, MENESR - DGESCO B3-3</i> ), avec des spécificités propres à ce dispositif et dans la logique du référentiel de l'éducation prioritaire ( <a href="http://www.education.gouv.fr/cid76427/refonder-education-prioritaire.html#Un_référentiel_pour_l'éducation_prioritaire">http://www.education.gouv.fr/cid76427/refonder-education-prioritaire.html#Un_référentiel pour l'éducation prioritaire</a> ).
<b>PROFIL DU POSTE</b>	<b>CADRE GÉNÉRAL</b>	La politique d'éducation prioritaire vise à réduire les effets des inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire. Cette politique d'égalité des chances a pour principal objectif la réduction des écarts de réussite, avec le reste du territoire, sur l'ensemble du parcours scolaire des élèves qui y sont scolarisés. Les missions du directeur d'école en REP+ s'inscrivent dans le cadre de la refondation de l'éducation prioritaire mise en œuvre à la rentrée 2015.
	<b>MISSIONS</b>	Il travaille au sein d'une équipe pluri et inter-catégorielle 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>nd</sup> degrés en animant des réunions, des groupes de travail avec les équipes pédagogiques du REP+ et avec les partenaires associés, au regard du référentiel de l'éducation prioritaire. Il impulse et accompagne une dynamique pédagogique et éducative favorisant l'articulation entre le projet du REP+ Krafft (en cours de finalisation) et le projet d'école.
	<b>FONCTIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Impulser et accompagner les orientations pédagogiques et éducatives en les inscrivant dans les repères du référentiel pour l'éducation prioritaire.</li> <li>- Participer à la mise en œuvre des temps de formation et de concertation REP+ dans la définition de leurs contenus et assurer leur organisation au sein de l'école.</li> <li>- Piloter ou accompagner les différents dispositifs d'aide aux élèves, internes ou externes à l'éducation nationale et inscrits dans le territoire.</li> <li>- Participer aux différentes réunions du comité de pilotage du REP+ et contribuer activement à ses travaux dans une perspective de liaison inter degré renforcée.</li> <li>- Élaborer et renseigner les outils de suivi et de pilotage en relation étroite avec l'inspecteur de circonscription et le coordonnateur de réseau.</li> <li>- Contribuer aux actions partenariales et à leur évaluation notamment en lien avec le contrat de ville et les programmes de réussite éducative.</li> </ul>
	<b>COMPÉTENCES</b>	L'animation pédagogique d'une équipe enseignante intervenant auprès d'élèves en difficulté scolaire impose un ancrage didactique et pédagogique avéré. La détention d'un CAFIPEMF est de nature à représenter une réelle valeur ajoutée à la candidature.
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>PRÉ-REQUIS (diplômes ou expérience)</b>	L'enseignant devra être inscrit sur la liste d'aptitude des directeurs d'écoles. Une expérience en éducation prioritaire est vivement attendue.
	<b>NOMINATION</b>	Participation au mouvement. Passage devant une commission. Affectation à titre définitif.
	<b>RÉGIME HORAIRE</b>	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des enseignants du 1 <sup>er</sup> degré.
	<b>RÉGIME DE CONGÉS</b>	Le titulaire du poste bénéficie du régime de congés des enseignants du 1 <sup>er</sup> degré.
	<b>RÉGIME INDEMNITAIRE</b>	Le poste ouvre droit à la perception des indemnités afférentes aux postes de directeurs ainsi qu'aux indemnités liées à l'exercice en réseau d'éducation prioritaire.
	<b>MODALITÉS DE CANDIDATURE</b>	Les candidatures seront accompagnées d'une lettre de motivation et d'un curriculum vitae. Des entretiens avec une commission de recrutement seront organisés.
	<b>CONTACT</b>	<b>Gérard VIRGILI IEN BEZIERS VILLE</b> <a href="mailto:Gerard.virgili@ac-montpellier.fr">Gerard.virgili@ac-montpellier.fr</a> <b>0467311038</b>

## **CRITÈRES D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES DU CANDIDAT**

### **1. Dans le domaine de la connaissance du système éducatif en rapport avec le poste sollicité**

- Connaissances du système éducatif en général et du premier degré en particulier
- Connaissances de l'éducation prioritaire, enjeux, finalités, évolutions
- Connaissances des orientations actuelles de la politique éducative
- Connaissances de la politique de la ville
- Connaissances de l'environnement culturel, associatif et institutionnel

### **2. Dans le domaine pédagogique**

- Connaissances de l'organisation des enseignements
- Capacité à animer et à fédérer une équipe
- Capacité à organiser un travail en réseau

### **3. Dans le domaine administratif**

- Capacité à organiser son travail, à anticiper, à programmer
- Maîtrise des outils bureautique et numériques
- Capacité à élaborer des outils de pilotage

### **4. Dans le domaine relationnel et de la posture professionnelle**

- Capacités à travailler en équipe
- Capacités à l'adaptation
- Qualité de l'expression
- Aptitude à la communication
- Capacités d'écoute
- Sens de la représentation du système éducatif
- Sens des responsabilités et de l'initiative
- Capacité à fédérer